

BILLETS À COUPONS FIXES DE 9,21 \$ LIÉS À NVIDIA CORPORATION, SÉRIE 1 (\$ CA) DE LA BNE

Billets avec capital à risque – Échéant le 30 décembre 2026



Le 11 décembre 2024

Le prospectus préalable de base simplifié de La Banque de Nouvelle-Écosse daté du 4 mars 2024, un supplément de prospectus connexe daté du 5 mars 2024 et le supplément de fixation du prix n° 4638 (le « supplément de fixation du prix ») connexe daté du 11 décembre 2024 (collectivement, le « prospectus ») ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus, et de ses modifications ou suppléments qui ont été déposés, doit être transmis avec le présent document. Le prospectus et ses modifications ou suppléments contiennent de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et ses modifications ou suppléments pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision de placement. On peut aussi obtenir un exemplaire du prospectus préalable de base simplifié, du supplément de prospectus et du supplément de fixation du prix sur www.sedarplus.ca. À moins que le contexte ne s'y oppose, les termes clés qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

Liés à NVIDIA Corporation

Coupons fixes de 9,21 \$ par année, payables mensuellement

Protection conditionnelle du capital de 40,00 % à l'échéance

PRINCIPALES CONDITIONS

Émetteur

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »)

Action de référence* et société de référence

Les actions ordinaires (individuellement, une « action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») de NVIDIA Corporation (la « société de référence »), un émetteur inscrit à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse »).

Coupons mensuels

À chaque date de paiement, les porteurs inscrits pourront recevoir un versement d'intérêts mensuel (un « coupon ») de 0,7675 \$ par billet. Certaines dates de paiement tomberont au cours du même mois pendant la durée des billets. Les coupons totaux pendant la durée des billets seront de 18,42 \$ par billet. Les coupons versés sur les billets ne dépendront pas du rendement du cours de l'action de référence. Les paiements faits aux termes des billets seront arrondis au cent près.

Protection conditionnelle du capital

Protection conditionnelle du capital de 40,00 %. Les billets offrent une protection conditionnelle du capital à l'échéance si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière (égal à 60,00 % du cours initial de l'action). Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le porteur de billets sera entièrement exposé à toute tranche du rendement négatif lié au cours de l'action de référence, de sorte qu'il pourrait perdre la quasi-totalité de son placement (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet et des coupons versés pendant la durée des billets).

* Le rendement du cours illustre l'appréciation ou la dépréciation de l'action de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence en date du 29 novembre 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 0,04 % sur la durée des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants.

Fundserv	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Durée jusqu'à l'échéance
SSP5428	20 décembre 2024	30 décembre 2024	2 ans

INFORMATION

www.billetsscotia.com

Ventes et marketing : 1 866 416-7891
Service à la clientèle de Fundserv (pour les conseillers) : 1 833 594-3143

L'information ci-dessus doit être lue en parallèle avec le prospectus.

AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

Capital

100,00 \$ par billet

Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

CUSIP

06418YDE5

Code Fundserv

SSP5428

Action de référence et société de référence

Le remboursement du capital à l'échéance dépendra de l'évolution du cours des actions ordinaires (individuellement, une « action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») de NVIDIA Corporation (la « société de référence »). La société de référence est une société d'infrastructure informatique complète qui offre des solutions de centres de données évolutifs. Les solutions complètes (*full-stack*) de cette société de référence comprennent le modèle de programmation fondamental CUDA dont sont dotés tous les processeurs graphiques (GPU) de NVIDIA, ainsi que des bibliothèques de logiciels propres au domaine, des trousseaux de développement logiciel (SDK) et des interfaces de programmation d'application (API). Les solutions de centres de données évolutifs de cette société de référence sont composées de solutions de calcul et de solutions réseaux qui font évoluer les nombreux serveurs accélérés par des GPU interconnectés pour les faire fonctionner comme un seul ordinateur géant, l'architecture de ces centres de données et cette évolution étant nécessaires au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle moderne. La société de référence est inscrite à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse ») sous le symbole NVDA. L'action de référence est assujettie aux rajustements pouvant être apportés s'il se produit des circonstances particulières, y compris un événement donnant lieu à une fusion, une offre publique d'achat, un événement donnant lieu à une substitution ou un événement extraordinaire. Voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne représentent pas un placement direct ou indirect dans l'action de référence ou la société de référence. Les porteurs de billets n'auront aucun des droits des porteurs de cette action de référence, notamment des droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur l'action de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence au 29 novembre 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 0,04 % sur la durée d'environ deux ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants. Rien n'oblige la Banque à détenir des droits sur l'action de référence ou sur la société de référence.

Date d'évaluation initiale

Le 30 décembre 2024 (la « date d'évaluation initiale »), étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation initiale sera le jour de bourse qui suit, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Date d'évaluation finale

Le 22 décembre 2026 (la « date d'évaluation finale »), étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation finale sera le jour de bourse qui précède, sauf en cas de remboursement anticipé automatique des billets et de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Dates de paiement

Les dates de paiement propres aux billets sont celles indiquées dans le supplément de fixation du prix (voir « Coupons et dates de paiement » dans le supplément de fixation du prix), sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Remboursement à l'échéance

Les porteurs inscrits auront droit à la somme payable par billet à l'échéance, selon le cas (le « remboursement à l'échéance »), calculée par l'agent des calculs conformément à la formule applicable suivante :

Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital

Si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital + (capital × rendement du cours)

Le remboursement à l'échéance sera considérablement inférieur au capital investi par l'investisseur si le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière. Le remboursement à l'échéance sera d'au moins 1,00 \$ par billet. **Le rendement des billets ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire de l'action de référence.**

Cours barrière

60,00 % du cours initial de l'action

Rendement du cours

À l'égard de l'action de référence un jour donné, pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

(cours de clôture de l'action – cours initial de l'action) ÷ cours initial de l'action

Cours de clôture de l'action

Le cours ou la valeur de clôture officiel de l'action de référence un jour donné, calculé et annoncé par la bourse un jour de bourse.

Cours initial de l'action

Le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation initiale.

Cours final de l'action

Le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation finale.

Monnaie

Les billets sont libellés en dollars canadiens. Le remboursement à l'échéance et les coupons sont payables en dollars canadiens. Le remboursement à l'échéance au titre des billets sera fondé uniquement sur le rendement du cours et le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation finale, sans conversion de devises. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies seront sans effet sur le remboursement à l'échéance et les coupons payables sur les billets. Sauf indication contraire, tous les montants exprimés dans le présent document sont en dollars canadiens.

Inscription à la cote et marché secondaire

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Scotia Capitaux Inc. fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin de tenir un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à l'avenir, à son entière discrétion, sans en donner préavis aux porteurs.

Frais de négociation anticipée

Délai de vente	Frais de négociation anticipée (% du capital)
0 à 90 jours après la date d'émission	3,50 %
91 à 180 jours après la date d'émission	1,50 %
Par la suite	Néant

Admissibilité aux fins de placement

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP.

Frais

Une commission de vente de 2,00 \$ par billet vendu (soit 2,00 % du capital) sera versée aux courtiers en valeurs, qui la verseront à des représentants, notamment ceux dont ils auront retenu les services et dont les clients achètent des billets. À la clôture, la Banque versera directement à Patrimoine Richardson Limitée, en qualité de placeur pour compte indépendant, une rémunération d'au plus 0,15 \$ par billet vendu (soit au plus 0,15 % du capital). Le paiement de ces frais ne réduira pas le montant à la base du calcul du remboursement à l'échéance payable au titre des billets.

EXEMPLES HYPOTHÉTIQUES

Les exemples hypothétiques suivants indiquent la manière dont les coupons et le remboursement à l'échéance seraient calculés et établis en fonction de certaines hypothèses qui sont présentées ci-après. **Les exemples n'ont qu'une valeur d'illustration et ne doivent pas être considérés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'action de référence de la société de référence ni du rendement que les billets pourraient produire.** Le remboursement à l'échéance sera fondé sur l'évolution du cours de l'action de référence. Certaines sommes d'argent sont arrondies au cent près et le symbole « \$ » désigne la monnaie pertinente pour les montants en dollars et les cours hypothétiques précis, compte tenu du contexte.

Valeurs hypothétiques pour les calculs :

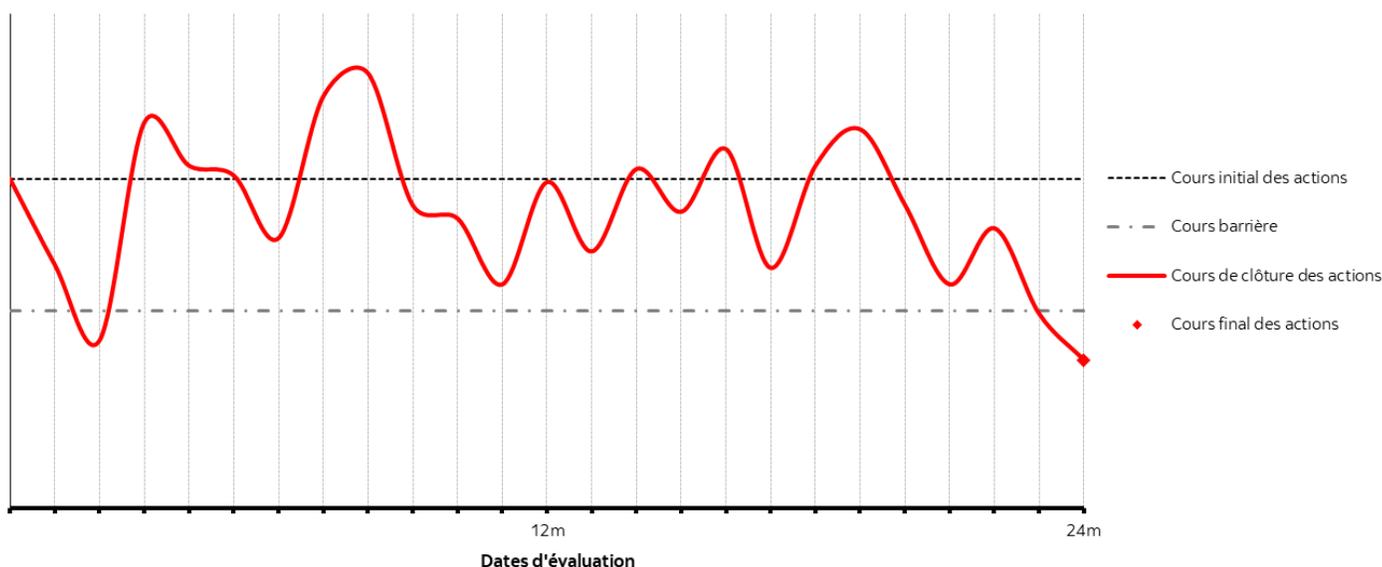
Cours initial de l'action* : 100,00 \$

Cours barrière : 60,00 % du cours initial de l'action = 60,00 % × 100,00 \$ = 60,00 \$

Coupon : 0,7675 \$

** Le cours initial de l'action de 100,00 \$ est un cours hypothétique choisi à des fins d'illustration seulement. Il ne représente ni le véritable cours initial de l'action ni une estimation ou une prévision de celui-ci. Le véritable cours initial de l'action sera égal au cours de clôture de l'action à la date d'évaluation initiale.*

Exemple n° 1 – Le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière.



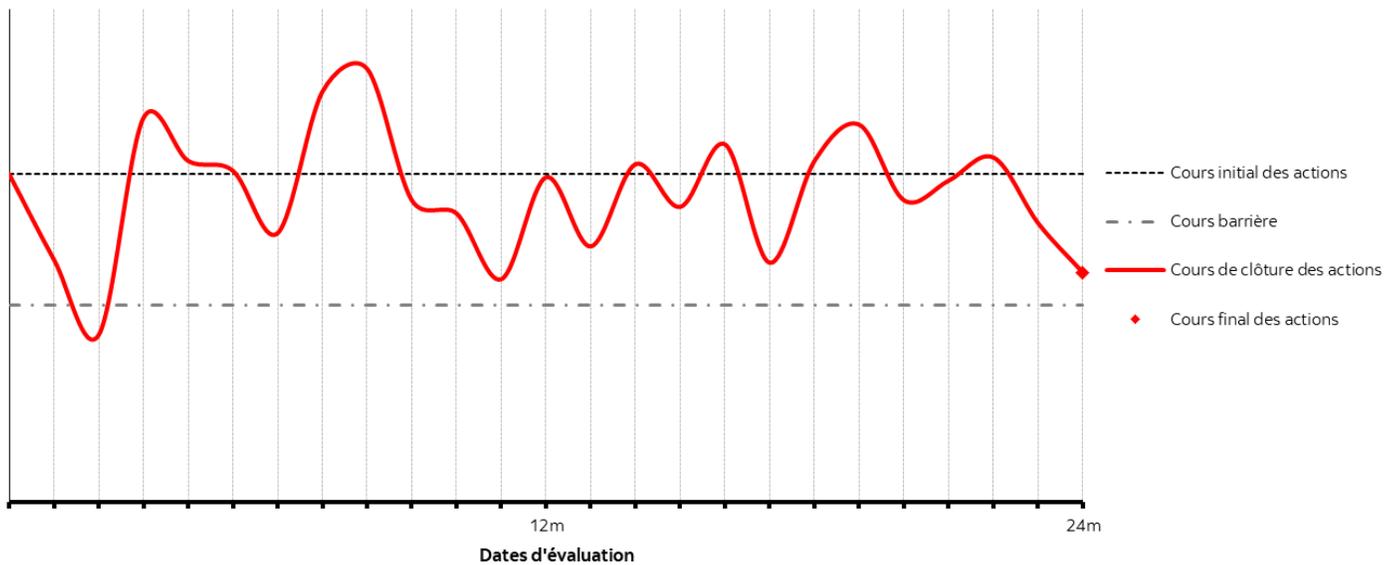
Comme le cours final de l'action (45,00 \$) à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

capital + (capital × rendement du cours)

$$100,00 \$ + (100,00 \$ \times -55,00 \%) = 45,00 \$ \text{ par billet}$$

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 18,42 \$ par billet et un remboursement à l'échéance de 45,00 \$ par billet, à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ -20,36 % par billet.

Exemple n° 2 – Le cours final de l'action à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière.



Comme le cours final de l'action (70,00 \$) à la date d'évaluation finale est supérieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

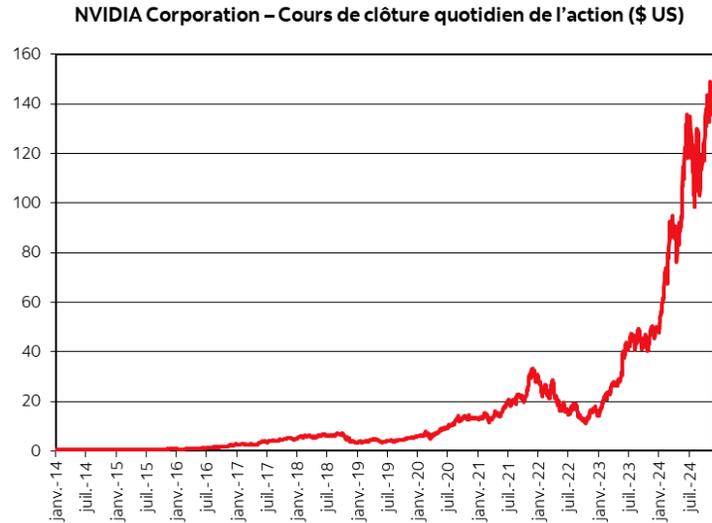
capital

100,00 \$ par billet

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 18,42 \$ par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ par billet, à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ 8,82 % par billet.

RENDEMENT HISTORIQUE

Le graphique qui suit illustre le rendement du cours de l'action de référence à la Bourse entre le 2 janvier 2014 et le 29 novembre 2024. **Le cours de l'action de référence peut être volatil, ce qui signifie qu'il peut fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ce cours ne peut être prédit et qu'un placement lié à ce cours peut également être volatil. De plus, la volatilité de l'action de référence peut être plus élevée que celle du marché boursier en général et d'autres placements liés au rendement d'un indice ou d'un panier de titres et d'émetteurs plus diversifié.** Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des cours et des tendances de négociation de l'action de référence avant d'investir dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.



Au cours de la période allant du 2 janvier 2014 au 29 novembre 2024, inclusivement, le cours de clôture de l'action a atteint son point le plus bas, soit 0,384 \$ US, le 13 janvier 2014 et son point le plus haut, soit 148,88 \$ US, le 7 novembre 2024. Le cours de clôture initial de l'action était de 0,3965 \$ US le 2 janvier 2014 et le cours de clôture final de l'action, de 138,25 \$ US le 29 novembre 2024. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence au 29 novembre 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 0,04 % sur la durée d'environ deux ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants. **Le rendement historique de la société de référence ou de l'action de référence n'est pas une indication des rendements futurs ni du rendement éventuel des billets.**

MISE EN GARDE

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres visés aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le capital des billets n'est pas protégé (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet) et l'investisseur pourrait recevoir un montant considérablement inférieur au capital initial à l'échéance. Avant de décider d'investir dans les billets, il est nécessaire d'étudier attentivement, avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement ainsi que ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence du placement en fonction de ses objectifs de placement et des renseignements présentés dans le prospectus. La Banque, l'agent des calculs, Scotia Capitaux Inc. et Patrimoine Richardson Limitée ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par une personne donnée. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou non, aux États-Unis ou dans leurs territoires et leurs possessions, ni à des personnes des États-Unis (*U.S. person* au sens du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), ou pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus aux résidents d'un territoire ou pays européen. « Banque Scotia » et « Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia » sont des marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le remboursement du capital versé aux porteurs de billets dépendra du rendement des cours des éléments sous-jacents. À moins d'indication contraire dans le prospectus, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital des billets (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet), ni ne garantit le versement d'un rendement sur les billets à l'échéance ou avant, autre que les coupons payés au titre des billets à l'échéance ou avant. Les acheteurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ par billet et des coupons versés pendant la durée des billets). Un placement dans les billets ne convient pas aux personnes qui ne comprennent pas les risques inhérents aux produits structurés ou aux dérivés. L'acheteur de billets sera exposé aux fluctuations du cours de l'action de référence à laquelle les billets sont liés. Le cours de l'action de référence de la société de référence peut être volatil, de sorte qu'un placement y étant lié peut également être volatil. Les acheteurs doivent lire attentivement les « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus.

Les billets ne seront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts. Les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité, si bien que les paiements aux investisseurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.

Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et associé à Scotia Capitaux Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

Bien que les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources jugées fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties.

LA SOCIÉTÉ DE RÉFÉRENCE ET L'ACTION DE RÉFÉRENCE

L'information sur l'action de référence et la société de référence donnée aux présentes est tirée de sources publiques et son exactitude ne peut être garantie. Les billets ne sont pas promus, endossés ou vendus par la société de référence.

Tous les renseignements figurant dans le supplément de fixation du prix au sujet de la société de référence, y compris au sujet de l'action de référence, proviennent de sources publiques et sont présentés sommairement dans le supplément de fixation du prix.

Le remboursement à l'échéance payable au titre des billets est lié au rendement du cours de l'action de référence de la société de référence. Par conséquent, certains facteurs de risque auxquels sont exposés les investisseurs qui investissent directement dans l'action de référence s'appliquent également à un placement dans les billets dans la mesure où ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'action de référence. Les investisseurs éventuels sont priés de mener leur propre étude indépendante de la société de référence avant de prendre une décision de placement à l'égard des billets. La Banque n'est pas membre du groupe de la société de référence et n'a réalisé aucune enquête ni aucun contrôle diligent de celle-ci.

Un placement dans les billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans l'action de référence ou la société de référence, et les investisseurs n'ont aucun droit de propriété ou autre droit dans celle-ci (notamment des droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur l'action de référence). Le rendement historique de la société de référence ou de l'action de référence n'est pas une indication des rendements futurs.

AVIS SUR LA MARQUE DE COMMERCE

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence (s'il y a lieu). « Banque Scotia » est un nom commercial utilisé par les entreprises de services bancaires mondiaux aux grandes entreprises et banques d'investissement et marchés des capitaux de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles exercent leurs activités. Ces sociétés incluent Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants et régie par l'Organisme canadien de réglementation des investissements). Des renseignements importants d'ordre juridique peuvent être consultés à l'adresse www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html. Les produits et services décrits sont offerts par les entités agréées de la Banque Scotia seulement là où la loi le permet. Cette information ne s'adresse pas et n'est pas destinée non plus à quiconque réside ou est domicilié dans un pays où la diffusion de cette information est contraire aux lois. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les territoires.